

députés, et, si ces dispositions entrent dans nos statuts et qu'on crée de nouveaux postes de ministres d'État et de secrétaires parlementaires qu'on prévoit, comme le mandat sera de deux ans, 110 députés seront pourvus d'une fonction quelconque, celle de ministre, de ministre d'État ou de secrétaire parlementaire. Autrement dit, le Parlement sera dominé par ceux qui détiendront des postes commandant une rémunération qui viendra s'ajouter à leur indemnité parlementaire. Cela ne peut que miner le principe de l'indépendance du Parlement.

Cette mesure législative m'inquiète vivement. Elle figure au nom du premier ministre, mais pour une raison quelconque, le premier ministre n'a pas jugé à propos d'être présent au moment des discussions sur un sujet qui met en cause tout le principe de la souveraineté parlementaire. Monsieur le président, je commencerai par évoquer la révélation faite l'autre soir par le secrétaire parlementaire du premier ministre lorsque, répondant à une question soulevée par le député de Halifax-East Hants, il a dit que le bill confère plus de souplesse et soulève un dilemme concernant l'étendue du débat que nous pouvons avoir. J'ai laissé de côté le reste de la réponse. Voilà l'attitude du gouvernement; le Parlement doit faire les frais d'une souplesse qui est devenue synonyme de favoritisme politique. Cette initiative est prise afin de soumettre les députés de l'arrière-ban pour qu'ils appuient le gouvernement. Il ne peut exister aucune autre raison pour un tel empressement à faire adopter cette mesure qualifiée d'urgente. En présentant ce genre de mesure, on dupe le Parlement. Nous voulons des mesures contre la pollution, mais pour obtenir ces mesures, le Parlement à mon avis s'invite lui-même à se livrer à la pollution.

Des voix: Bravo!

Le très hon. M. Diefenbaker: Bref, le Parlement est invité à procurer des emplois aux députés affamés qui sont désireux de détenir un certain titre ou un certain rang, sans oublier les divers montants afférents, jusqu'à \$15,000 dans le cas des ministres d'État. Le gouvernement a toutes les occasions voulues de nommer des ministres sans portefeuille, mais comme leur traitement n'est que de \$10,000, il a décidé qu'il établirait une autre catégorie désignée sous le nom de ministres d'État.

Quant aux secrétaires parlementaires, ils comptent obtenir sous peu une hausse de traitement. Hier soir, le député de Carleton-Charlotte a condamné ce fusionnement de mesures que réclame le Parlement et de dispositions mercenaires qui sont reconnues comme étant une dilapidation du Trésor public au profit de la majorité. Pourquoi le gouvernement agit-il ainsi? Pourquoi le Parlement est-il traité de cette façon? Ce projet de loi est des plus disparates.

Cependant, deux dispositions du bill, comprises dans cet article et le suivant, sont extraordinairement agréables à ceux qui, jusqu'à présent, n'ont pas eu l'avancement qu'ils espéraient. En examinant le bill, je comprends parfaitement avec quel cynisme le premier ministre et certains de ses ministres ont dû rire lorsque le bill était au cabinet—«Vous allez voir comment nous allons nous en tirer.» A une époque où il y a des centai-

nes de milliers de chômeurs par suite des politiques gouvernementales, il est insoutenable que les députés s'associent à la création d'un plus grand nombre d'emplois à des rémunérations plus élevées.

Un grand nombre de députés d'en face attendent dans les coulisses. J'ai l'œil sur eux, monsieur le président. Mais le député de York-Est n'en est pas. Il est en disgrâce et chaque jour le nombre des députés qui sont dans cette situation augmente. Mais d'autres ont des regards pleins d'espoir. Je me demande si les dispositions de l'article 11 du Règlement ne seraient pas applicables. Voici le texte de cet article:

Nul député n'a le droit de voter sur une question dans laquelle il a un intérêt pécuniaire direct, et le vote de tout député ainsi intéressé doit être rejeté.

Vous avez de la chance, monsieur le président, de ne pas être obligé de prendre une décision à ce sujet. Si par hasard cet article du Règlement s'applique, le bill sera rejeté. Vous pouvez en être absolument certain car alors que je surveille ceux qui attendent pleins d'espoir j'en conclus que, même en tenant compte de l'augmentation du nombre des postes ainsi prévue qui permettra à 70 p. 100 des ministériels d'en être pourvus, si ces 10 p. 100 ne se prononcent pas en faveur du bill, il ne sera pas adopté par la Chambre.

Je me demande pourquoi on traite ainsi le Parlement. Ce genre de projet de loi m'inquiète. L'existence même du Parlement est en danger lorsqu'un gouvernement majoritaire, craignant de présenter ces deux articles qui prévoient des ministres d'État et une augmentation du nombre des secrétaires parlementaires, sous forme d'amendements distincts du projet de loi existant, les jette dans une trémie en disant que le Parlement doit accepter le bill dans sa totalité, qu'il soit d'accord ou non sur ces dispositions.

Le projet a toutes les marques distinctives de la dictature de la majorité. Monsieur, je ne vais pas tenir un certain langage désormais admis au Parlement—car il ne m'est pas habituel—mais ce projet de loi est une supercherie et une escroquerie politique contre l'institution du Parlement, et rien ne le justifie. Il vise à placer les simples députés qui appuient le gouvernement dans une situation où ils n'oseront pas s'exprimer, donner leurs opinions personnelles comme quatre ou cinq d'entre eux l'ont fait, y compris le député de York-Est dont j'ai parlé. Ils n'osent pas parler car en le faisant, ils se suicident. L'épée de Damoclès est suspendue au-dessus de la tête de chaque membre du parti libéral qui ose prendre un parti qui déplaît au gouvernement.

C'est traiter le Parlement bien cavalièrement. Je sais que la roublardise se pratique depuis des années. Ces manigances visant à obliger les députés à voter pour ce qu'ils ne veulent pas pour obtenir ce qu'ils veulent tourne le Parlement en ridicule. La mesure constitue un asservissement sordide de cette institution. Je suis les affaires du Parlement depuis bien longtemps. J'aime et respecte profondément cette institution. Je l'ai vue aux heures les plus sombres de la guerre; mais depuis deux ou trois ans on l'a méprisée, avilie, à une seule fin, comme le député de Pembina l'a dit en discutant de la chose, en vue de contrôler la pensée du Parlement parce